

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01048

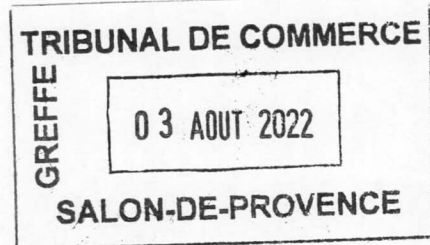
Numéro SIREN : 417 491 982

Nom ou dénomination : LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 4838

LBHF - LYONDELLBASELL
HOLDINGS FRANCE
0000 CHE DEPARTEMENTAL 54
13131 BERRE L ETANG CEDEX

Déclaration au 31/12/2021



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 550 542 636	785 191 094	765 351 542	759 366 906
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	55 095 407	55 095 406	1	
Autres immobilisations financières	255 238 825		255 238 825	255 238 825
ACTIF IMMOBILISE	1 860 876 868	840 286 500	1 020 590 368	1 014 605 732
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	6 534		6 534	106 189
Autres créances	50 618 811		50 618 811	26 517 160
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	50 625 345		50 625 345	26 623 349
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	3 209		3 209	
TOTAL GENERAL	1 911 505 422	840 286 500	1 071 218 922	1 041 229 082

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé :)	701 102 960	701 102 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	47 131 158	41 088 240
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	1 191	5 749
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 361 530	120 858 359
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	5 769 650	5 769 650
CAPITAUX PROPRES	761 366 490	868 824 959
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	27 887 594	35 090 889
Provisions pour charges		
PROVISIONS	27 887 594	35 090 889
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	127 728 133	137 146 153
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 179	163 562
Dettes fiscales et sociales	825	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	154 036 183	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	281 961 320	137 309 715
Ecarts de conversion passif	3 518	3 518
TOTAL GENERAL	1 071 218 922	1 041 229 082

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	26 265		26 265	209 007
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	26 265		26 265	209 007
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				740
Autres produits			3 519	
PRODUITS D'EXPLOITATION			29 785	209 748
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			417 322	529 671
Impôts, taxes et versements assimilés			660	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			3 209	
Autres charges			1	740
CHARGES D'EXPLOITATION			421 192	530 412
RESULTAT D'EXPLOITATION			-391 407	-320 664
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				134 179 786
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 240 311	2 313 792
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			199 837 918	5 918 837
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			202 078 229	142 412 415
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			202 185 995	23 307 065
Intérêts et charges assimilées			2 322 912	2 800 289
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			204 508 906	26 107 354
RESULTAT FINANCIER			-2 430 678	116 305 060
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-2 822 085	115 984 396

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 406
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		6 406
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-6 406
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-10 183 615	-4 880 369
TOTAL DES PRODUITS	202 108 013	142 622 164
TOTAL DES CHARGES	194 746 483	21 763 804
BENEFICE OU PERTE	7 361 530	120 858 359

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE, FAITS SIGNIFICATIFS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

1.1 Présentation et activité de la société

LyondellBasell Holdings France (LBHF) est une société Holding dont l'activité se concentre sur le financement et la gestion de titres de participation dans des sociétés de production d'Ethylène, de Polyéthylène, de Polypropylène, d'Oxyde de propylène, Oxyfuels et de commercialisation de Polyoléfines. Ses participations exercent principalement leurs activités en France.

Les revenus de LyondellBasell Holdings France proviennent des dividendes distribués par ses participations et du remboursement de prestations de services engagées au bénéfice de sociétés du groupe LyondellBasell.

Opération Lancaster

En date du 1er avril 2008, LBHF finalisait l'acquisition auprès du groupe Shell du site pétrochimique de Berre l'Etang (Bouches du Rhône), des actifs et activités commerciales qui y sont associés.

D'un point de vue juridique, la société a acquis les titres composant le capital social de la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures, une entité chargée de la commercialisation et de la distribution de produits pétroliers, elle-même actionnaire unique de la Compagnie Pétrochimique de Berre, entité propriétaire des actifs industriels situés sur le site pétrochimique de Berre l'Etang, de la raffinerie (dont la cessation définitive d'activité a été notifiée le 7 novembre 2014) et des unités chimiques avals mais aussi de certains actifs logistiques associés.

Depuis cette acquisition, le groupe LyondellBasell est l'opérateur du site de Berre l'Etang.

Acquisition des titres de A.Schulman Holding Company

Le 21 août 2018, le groupe LyondellBasell a annoncé l'acquisition de A.Schulman Inc. groupe international leader dans les plastiques compounds, composites et poudres de haute performance et présents sur des marchés diversifiés (automobile, matériaux de construction, appareils électroniques, packaging..). Ce groupe est composé de multiples filiales à travers le monde.

Depuis cette acquisition, des cessions internes de titres sont réalisées afin de structurer l'organisation juridique. A ce titre, le 31 octobre 2018, la société A. Schulman Holdings Europe BV a cédé 100% des titres qu'elle détenait dans la société A.Schulman Holding Company à LBHF. La société A.Schulman Holding Company détient elle-même la société A.Schulman Holding France. Cette sous-holding détient les titres de :

- A.Schulman Plastics SAS (société de production sous contrat de tolling basée à Givet)
- A.Schulman SAS (société de production et de commercialisation basée à Saint Germain Laval)
- Elian SAS (société de production et de commercialisation basée à Oyonnax)
- A.Schulman Inc. Ltd (société de production et de commercialisation basée à Crumlin, UK)
- A.Schulman Europe Verwaltungs GmbH (société allemande à responsabilité limitée sans activité)

Le transfert des titres a été réalisé au 31 octobre 2018 pour un montant de 170 M€. Le contrat d'acquisition initial prévoyait une clause d'ajustement de prix valable jusqu'au 31 décembre 2018. Un ajustement de prix a été déterminé à hauteur de 43 M€, constaté en diminution de la valeur des titres au 31 décembre 2018, rapportant cette dernière à 127 M€ en contrepartie d'une créance à recevoir de A.Schulman Holding Europe. Ce montant a été recouvré en février 2019.

ANNEXE (suite)

Opération de recapitalisation

Un accord quadripartite signé en 2021 avec application rétrospective au 31 décembre 2020 formalise l'engagement de CPB à supporter les coûts des projets de rationalisation engagés par BPO et LBSF tenant compte de la révision du scope de projets et de leur estimation.

Cet accord prévoit également le support de LBHF au travers d'une recapitalisation de CPB par incorporation de la créance qu'elle détient sur cette dernière et ce jusqu'à reconstitution des capitaux propres de CPB. En application de cette disposition, la société LBHF a recapitalisé CPB à hauteur de 160 M€ en 2021.

A l'issue de ces opérations, CPB est désormais détenue directement par LBHF et non plus par CDH.

1.2 Faits significatifs survenus pendant l'exercice

Versement de dividendes

Sur 2021, la société a procédé au versement de dividendes, au titre de l'exercice 2020, à hauteur de 114.8M€.

La société n'a pas perçu de dividendes au titre de l'exercice 2020, les entités traditionnellement contributrices ayant constaté une perte comptable.

Evènement Covid 19

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est rappelé que les comptes de la société n'avaient pas été impactés significativement. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'absence d'impact significatif de l'évènement COVID-19 est confirmée, tant au niveau des résultats, de la situation de trésorerie que des relations clients et fournisseurs de la société.

Conséquences de l'instabilité politique sur l'activité du groupe et des filiales de la société

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement

Le groupe LyondellBasell se procure une partie de ses principales matières premières auprès de sources situées au Moyen-Orient et en Amérique centrale et du Sud qui peuvent être moins stables politiquement que d'autres régions dans lesquelles le groupe exerce ses activités. L'instabilité politique, les troubles civils et les actions menées par les gouvernements de ces régions sont plus susceptibles d'augmenter substantiellement le prix et de diminuer l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités du groupe, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation.

Des troubles civils, y compris des attaques terroristes et des manifestations violentes, se sont produits durant l'exercice dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. Certains régimes politiques de ces pays sont menacés ou ont changé à la suite de ces troubles. L'instabilité politique et les troubles civils pourraient continuer à se propager dans ces régions et concerner d'autres zones.

De tels troubles, s'ils continuent à se propager ou à s'intensifier, pourraient conduire à des guerres civiles, des conflits régionaux ou des changements de régime entraînant des gouvernements hostiles aux pays dans lesquels nous menons des activités importantes, comme aux États-Unis, en Europe ou en Asie ou chez leurs partenaires commerciaux respectifs.

ANNEXE (suite)

Sur les coûts d'énergie, indépendamment de la crise en Ukraine et par rapport à la hausse constatée sur le 2e semestre 2021

Les coûts des matières premières et de l'énergie représentent une part importante des coûts de fabrication. En raison de la forte concurrence à laquelle les sociétés sont confrontées, les augmentations de coûts des matières premières et de l'énergie, notamment celles significatives constatées lors du deuxième semestre 2021, ne peuvent pas toujours être répercutées intégralement et directement sur les clients. La pression sur les marges qui en résulte a alors des répercussions négatives sur la situation bénéficiaire des sociétés. Des mesures sont toutefois prises pour limiter certains coûts à compter de 2022 (électricité).

Les conséquences de ces événements au niveau des filiales de LBHF sont présentées ci-après.

Basell Polyoléfines France (BPO) :

A la date d'arrêt des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes, au-delà de la période du grand arrêt, qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

Lyondell Chimie France (LCF) :

A la date d'arrêt des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

LyondellBasell Services France (LBSF) :

A la date d'arrêt des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à moyen et long terme sont relativement stables du fait des contrats de service en place. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

Compagnie Pétrochimique de Berre (CPB) :

A la date d'arrêt des comptes, la société, notamment en raison de l'arrêt de ses activités, ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients (principalement groupe) et fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) :

A la date d'arrêt des comptes, la société, notamment du fait de l'arrêt de ses activités, ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

A.Schulman Holding France (ASHF) :

ANNEXE (suite)

Les conséquences au niveau de la Holding ASHF sont appréhendées au niveau de ses filiales :

- A.Schulman Plastics

A la date d'arrêté des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. La rentabilité de la société reste encadrée par l'application du contrat de façonnage en place avec le site de Bornem. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

- A.Schulman Inc.

Les prévisions à court et moyen terme donnent un retour lent et progressif à une amélioration de la rentabilité de Elian au travers de la récupération des volumes perdus. A la date d'arrêté des comptes de Elian, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en retrait avec les prévisions établies initialement pour 2022. A plus long terme, la société devrait retrouver le niveau historique de volumes vendus avec un meilleur niveau de rentabilité en comparaison avec la situation actuelle mais toutefois encore impacté par l'effet de la hausse des coûts constatée à court et moyen termes.

- Elian

es prévisions à court et moyen terme donnent un retour lent et progressif à une amélioration de la rentabilité de Elian au travers de la récupération des volumes perdus. A la date d'arrêté des comptes de Elian, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en retrait avec les prévisions établies initialement pour 2022. A plus long terme, la société devrait retrouver le niveau historique de volumes vendus avec un meilleur niveau de rentabilité en comparaison avec la situation actuelle mais toutefois encore impacté par l'effet de la hausse des coûts constatée à court et moyen termes.

- A.Schulman SAS

Etant donné l'arrêt de la production en 2020 (cf. b.), la société n'a pas connu de perturbations liées à l'instabilité politique pouvant exister dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud.

Il en est de même en ce qui concerne les conséquences de l'action militaire de la Russie en Ukraine, à compter du premier trimestre 2022 : Etant donné l'arrêt de la production en 2020 (cf. b.), la société ne connaît pas de perturbations liées à cet événement.

Au cas spécifique de ASHF en tant que holding, il n'a pas été identifié à la date d'arrêté des comptes de risque significatif de pertes de valeur des titres et mali relatifs aux entités détenues à l'exception de sa détention de titres sur la société Elian sur lesquels une dotation aux provisions pour dépréciation de 23 M€ a été constatée. Toutefois, cette dernière n'a pas d'impact sur la valorisation de ASHF dans les comptes de LBHF, le montant des capitaux propres ajustés de ASHF restant supérieur à la valeur nette comptable des

ANNEXE (suite)

titres de ASHF dans LBHF.. De plus, l'intégration de la société au sein du Groupe ainsi que la convention de trésorerie mise en place avec la société de financement du Groupe lui permettent de continuer son activité de holding dans de bonnes conditions tout en honorant ses obligations.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés à la valeur des titres de participation et sont amortis sur 5 ans à compter de leur date d'acquisition pour les besoins fiscaux (amortissements dérogatoires).

Lorsque la valeur d'usage des participations ou la valeur de marché des autres titres est inférieure à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, une provision pour dépréciation des participations est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

2.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances identifiées comme douteuses pour lesquelles la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur recouvrable.

2.3 Opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux en vigueur à la date de chacune des transactions.

ANNEXE (suite)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du cours de change à la date de clôture. Les écarts résultant de cette conversion ont été directement comptabilisés en résultat financier de l'exercice.

Les créances et les dettes en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques enregistrées en charges de l'exercice. Dans la mesure où les opérations concourant à la constatation des écarts de conversion actif et passif n'ont pas d'échéances suffisamment voisines bien que libellées dans la même devise, les pertes et gains latents ne sont pas considérés comme concourant à une position globale de change. Le montant de la dotation n'est donc pas limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Du fait du rôle de holding de la Société, les écarts de conversion, provisionnés ou réalisés, sont relatifs à des flux financiers et comptabilisés en résultat financier.

2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse transitent sur le compte-courant de la société LyondellBasell Finance Company. Du fait de cette convention de compte-courant, la société ne présente plus de soldes de disponibilités et valeurs mobilières de placement au bilan.

2.5. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe pour la société une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le fait générateur est antérieur à la clôture et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux principales opérations suivantes :

- (i) pertes de change latentes ;
- (ii) situations nettes négatives des filiales.

2.6. Intégration fiscale

LyondellBasell Holdings France SAS est tête du groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés suivantes : Basell Polyoléfines France SAS, LyondellBasell Services France SAS, Compagnie Pétrochimique de Berre SAS, Compagnie de Distribution des Hydrocarbures SAS, Lyondell Chimie France, Basell Moyen-Orient Investissements (BMOI), Basell Arabie Investissements (BAI) et les sociétés Schulman suivantes : Elian SAS, A Schulman Plastics SAS, A Schulman SAS et A Schulman Holding France SAS

ANNEXE (suite)

La charge d'impôt comptabilisée dans chaque société est égale à celle qui aurait été supportée par celle-ci en l'absence d'intégration fiscale.

2.7. Exemption de consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe.

En effet :

- ni un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption ;
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrés globalement dans les comptes de l'ensemble consolidé au niveau de **LyondellBasell Industries N.V**
Delftseplein 27E
3013 AA Rotterdam
The Netherlands.

3. ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU BILAN

3.1 Immobilisations financières

Titres de participation

Les variations en valeur brute des titres de participation s'analysent comme suit :

Valeur brute	31 décembre 2020 €	Acquisitions €	Cessions €	31 décembre 2021 €
Compagnie de Distribution des Hydrocarbures	610 243 282	-	-	610 243 282
Compagnie Pétrochimique de Berre		160 000 000	-	160 000 000
Basell Polyoléfines France	497 400 000	-	-	497 400 000
Lyondell Chimie France	154 375 600			154 375 600
LyondellBasell Services France SAS	26 783 154	-	-	26 783 154
A.Schulman Holdings Company	-		-	-
A. Schulman Holdings SAS	101 740 600			101 740 600
TOTAL	1 390 542 636	160 000 000	-	1 550 542 636

En date du 17 Novembre 2021, suite à l'opération de recapitalisation (cf. Note 1.2), la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures a cédé les titres de participation de la société Compagnie Pétrochimique de Berre à la société LyondellBasell Holdings France SAS.

Les variations des provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

ANNEXE (suite)

Provisions pour dépréciation	31 décembre 2020 €	Dotations €	Reprises €	31 décembre 2021 €
LyondellBasell Services France SAS	20 932 447		5 984 635	14 947 812
Compagnie de Distribution des hydrocarbures	610 243 282			610 243 282
Compagnie Pétrochimique de Berre	-	160 000 000		160 000 000
TOTAL	631 175 729	160 000 000	5 984 635	785 191 094

LCF – La valeur des titres de LCF et du mali technique associé a été revue sur la base d’une valorisation basée sur des projections de flux futurs de trésorerie tenant compte des éléments ci-dessous et de la dette nette au 31 décembre 2021 :

- des prévisionnels de flux de trésorerie sur 10 ans qui prennent en compte une hausse des volumes de production et des marges unitaire et un plan Capex en conformité avec les standards du groupe LyondellBasell ;
- un taux WACC à 7.3% ;
- un taux de croissance à long terme de 1% ;
- un taux d’impôt tenant compte des réductions d’impôt selon les dispositions de la loi de finance 2021

La valeur d’utilité en résultant est supérieure à la valeur nette comptable des actifs. Sur cette base, aucune provision pour dépréciation des actifs n’a été constituée.

BPO– La valorisation des titres de BPO a été revue sur la base d’une valorisation basée sur des projections de flux futurs de trésorerie tenant compte des éléments ci-dessous et de la dette nette au 31 décembre 2021 :

- des prévisionnels de flux de trésorerie sur 10 ans qui prennent en compte une hausse des volumes de production et des marges unitaire et un plan Capex en conformité avec les standards du groupe LyondellBasell ;
- un taux WACC à 7.3% ;
- un taux de croissance à long terme de 1% ;
- un taux d’impôt tenant compte des réductions d’impôt selon les dispositions de la loi de finance 2021

La valeur d’utilité en résultant est supérieure à la valeur nette comptable des actifs. Sur cette base, aucune provision pour dépréciation des actifs n’a été constituée.

LBSF - Les titres LBSF ont été dépréciés sur la base des capitaux propres ajustés des écarts actuariels non reconnus sur les engagements de départs en retraite et de la fiscalité latente.

CDH - Les titres de la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) sont intégralement dépréciés. La position est maintenue au 31 décembre 2021 du fait de la décision de cessation définitive de l’activité de la raffinerie le 7 novembre 2014 et de la fin de l’activité de mise à disposition des dépôts de stockage depuis l’exercice 2015.

CPB – Suite à la signature de l’accord relatif à la recapitalisation de CPB (cf. Note 4.8), CPB n’est plus détenue par CDH mais directement par LBHF. Les capitaux propres ajustés de CDH s’établissent à (45.6) M€ et les capitaux propres ajustés de CPB à (37.4) M€ au 31 décembre 2021. Les provisions pour dépréciation des prêts et les provisions pour risque sur situation nette des filiales ont été mises à jour en conséquence (cf. Note 3.4 sur les provisions pour risques et charges).

ANNEXE (suite)

ASHF - La valeur des titres de A.Schulman Holding France et du mali technique associé a été revue sur la base des capitaux propres ajustés de la société, tenant compte principalement de la valorisation établie pour chacune des filiales ; la revue de la valorisation des filiales de ASHF a donné lieu à :

- la constatation comptable d'une provision pour dépréciation pour les entités Elian (23 M€), A.Schulman Plastics (3.5 M€) et A.Schulman SAS (1.4 M€)
- la constatation d'une survaleur de l'entité A.Schulman UK

Autres immobilisations financières

€	31 décembre 2020			€	31 décembre 2021			€
	Valeur brut	Dépréciation	valeur nette		Valeur brut	Dépréciation	valeur nette	
Prêt Compagnie de Distribution des hydrocarbures	42 668 542	(42 668 542)	-	-	44 321 246	(44 321 246)	-	-
Prêt Compagnie Petrochimique de Berre	156 881 165	(156 881 165)	-	-	10 772 431	(10 772 431)	-	-
Interêts sur prêt	6 485	(6 485)	-	-	1 729	(1 729)	-	-
TOTAL	199 556 191	(199 556 191)	-	-	55 095 407	(55 095 407)	-	-

Sur l'exercice 2021, LBHF a accordé des financements complémentaires sous forme de crédits revolving à CDH et CPB). Ces prêts ont une échéance au 30 septembre 2025. Compte tenu des situations nettes négatives de ces sociétés, les prêts sont dépréciés en totalité.

Autres immobilisations incorporelles

Malis de fusion	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2021
	€	€	€	€
Lyondell France Holding (LFH)	238 231 145			238 231 145
A Schulman Holding Company (ASHC)	17 007 680			17 007 680
TOTAL	255 238 825	0	0	255 238 825

En novembre 2020, la TUP de ASHC a généré la constatation d'un mali technique de 17 M€, intégralement affecté aux titres de A.Schulman Holding France et présenté en immobilisations incorporelles.

Il vient s'ajouter au mali de fusion de 238M€ généré par la TUP de LFH en novembre 2019.

3.2 Créances

Clients et comptes rattachés

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Clients	1 584	84 391
Clients- factures à établir	4 950	21 798
Total	6 534	106 189

Les créances clients sont à moins d'un an.

Autres créances

Cette rubrique s'analyse comme suit au 31 décembre 2021 :

ANNEXE (suite)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
TVA	15 453	9 217
Etat - Impôts sur les bénéfices	17 325 695	14 437 998
Compte courant intégration fiscale	33 277 663	12 069 945
Compte courant LYBFC	-	-
A. Schulman Holding Europe	-	-
TOTAL	50 618 811	26 517 160

Les créances au 31 décembre 2021 sont à moins d'un an.

LBHF affiche une créance nette d'IS au 31 décembre 2021.

Le solde du compte-courant d'intégration fiscale est principalement constitué de :

- De la dette d'IS 2021 des sociétés bénéficiaires pour un montant total de 27.6 M€, soit essentiellement Basell Polyoléfines France SAS (19.8M€), LyondellChimie France SAS (5.6M€), BSM (1.2 M€) A Schulman Plastics SAS (0.9M€) et LBSF (0.03M€),
- De la dette d'intégration fiscale 2009 de CPB (5.4 M€) et 2012 de LBSF (0.5 M€)
- Diminué des acomptes versés par les filiales en cours d'année 2021 à hauteur de 36.1 M€.

Le compte-courant LyondellBasell Finance Company est un compte-courant de trésorerie qui est créancier de 153.9 M€ au 31 décembre 2021.

3.3. Capitaux Propres

Le capital social s'élève à 701.102.960 euros au 31 décembre 2021 et est constitué de 93 729 772 actions. Les mouvements de l'exercice des capitaux propres sont analysés comme suit :

	31 décembre 2020	Affectation du	Dividendes	Acompte /	Résultat	31 décembre 2021
	€	résultat		dividendes		€
Capital social	701 102 960					701 102 960
Réserve légale	41 088 240	6 042 918	-	-	-	47 131 158
Autres réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	5 749	114 815 442	(114 820 000)	-	-	1 191
Résultat de l'exercice	120 858 360	(120 858 360)			7 361 530	7 361 530
Provisions réglementées	5 769 650		-	-	-	5 769 650
Total capitaux propres	868 824 959	0	(114 820 000)	0	7 361 530	761 366 489

Le 15 octobre 2021, l'assemblée générale d'approbation des comptes a décidé de :

- l'allocation à la réserve légale de 5% du résultat de l'exercice 2019, soit 6.0 M€
- du versement de dividendes à hauteur de 114.8 M€ (cf. note 1.2)
- d'allouer le solde de 1.2K€ au report à nouveau.

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement des frais d'acquisition incorporés à la valeur des titres.

ANNEXE (suite)

3.4 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique s'analyse comme suit au 31 décembre 2021 :

	31 décembre 2020 €	Dotations	Reprises	31 décembre 2021 €
Provision pour perte de change	0	3 209	(0)	3 209
Autres provisions pour risques	35 090 889	26 646 779	(33 853 283)	27 884 385
Total	35 090 889	26 649 988	(33 853 283)	27 887 594

Autres provision pour risques

Le poste « Autres provisions pour risques » recouvre les provisions pour situation nette négative de CPB (cf. Note 4.9) et CDH au 31 décembre 2021 sur la base des capitaux propres ajustés, après provision intégrale et des titres et des prêts accordés par LBHF à CDH et CPB.

3.5 Dettes

Emprunts et dettes financières

	31 décembre 2021 €	31 décembre 2020 €
Emprunt	127 000 000	127 000 000
Interêts courus	728 133	728 133
Compte courant LYBFC		9 418 020
TOTAL	127 728 133	137 146 153

Les emprunts et dettes financières au 31 décembre 2021 sont à moins d'un an.

A compter de l'exercice 2021, le compte courant LYBTC est présenté en « autres dettes », comme les autres entités du groupe.

L'emprunt de 127 M€ a pour objet de financer l'acquisition des titres de A.Schulman Holding Company.

Fournisseurs et comptes rattachés

ANNEXE (suite)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Fournisseurs	31 608	32 180
Factures non Parvenues	164 570	131 382
	-	-
TOTAL	196 179	163 562

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Autres Dettes

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Compte courant LYBFC	154 036 183	-
	-	-
TOTAL	154 036 183	-

Le compte courant LYBTC présente une position au 31/12/2021 de 154M€ contre 9.4M€ au 31/12/2020 (cf. emprunts et dettes financières), soit une variation de 145 M€, qui s'explique principalement par :

- Les dividendes versés par la holding de 115 M€ à Basell Germany Holding
- Le financement au travers des crédits revolving de CPB et CDH pour 23 M€.

Les autres dettes sont à échéance à moins d'1 an.

LBHF n'affiche pas de dette d'IS au 31 décembre 2021.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Commentaires sur le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 0.4 M€ et se compose principalement de refacturations groupe.

4.2. Commentaires sur le résultat financier

Au 31 décembre 2021, le résultat financier s'élève à -2.4 M€ et se décompose comme suit :

ANNEXE (suite)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Provision pour dépréciation des prêts (CPB,CDH)	(15 539 215)	(22 531 117)
Provision pour situation nette négative (CDH)	33 853 283	5 918 837
Provision pour situation nette négative (CPB)	(26 646 779)	-
Provision pour dépréciation des titres (LBSF)	5 984 635	(775 948)
Variation nette des provisions sur titres, prêts et situation nette négatives des filiales	(2 348 076)	(17 388 228)

Les sociétés BPO et LCF n'ont pas versé de dividendes sur 2021, les résultats 2020 étant déficitaires. Les provisions pour dépréciations et risques financiers sur les filiales sont détaillées en notes 3.1 et 3.4. soit :

- La dotation aux provisions pour dépréciation des prêts de CPB et CDH pour (15.5) M€
- La reprise de provision pour situation nette négative de CPB et CDH pour 7.2M€
- La reprise de provision pour titres de LBSF pour 6 M€

4.3. Commentaires sur le résultat exceptionnel

Néant

4.4. Produit d'intégration fiscale

Le produit d'intégration fiscale de 27.3 M€ résulte de :

- la position fiscale bénéficiaire des sociétés Schulman SAS pour 0.9M€ composé exclusivement de l'IS de A. Schulman Plastics pour 896 K€,

- la position fiscale bénéficiaire des sociétés Lyondell pour 26.7M€

- Basell Polyoléfines France pour 19 785 K€
- LyondellChimie France pour 5 627 K€
- LBSF pour 39 K€
- BSM pour 1 238K€

Tandis que le résultat d'ensemble du groupe intégré dégage un impôt sur les sociétés en 2021 de 17.4M€.

4.5. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente du groupe intégré s'analyse comme suit au 31 décembre 2021 :

ANNEXE (suite)

	31 décembre 2021 €	31 décembre 2020 €
Allègement net de la dette future d'impôt		
Déficits reportable	14 202 332	76 634 779
Allègement net (base d'impôt)	14 202 332	76 634 779
Taux d'IS	25,83%	28,41%
Allègement net	3 668 462	21 771 941

Le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale à l'ouverture s'élevait à 76.6 M€.

La diminution du montant des déficits en 2021 correspond à hauteur de 62.4 M€ à l'imputation des pertes sur le résultat fiscal 2021 ;

L'allègement net d'impôt n'est pas comptabilisé.

4.6. Dirigeants

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car cela reviendrait à donner des indications de rémunération individuelle.

4.7. Engagements hors bilan

La Société a signé deux lettres de confort dans le cadre de la clôture statutaire formalisant son intention de soutien à ses filiale et sous-filiale, CDH et CPB, afin de leur permettre de continuer leurs opérations pour les 12 mois à compter de la date d'arrêté des comptes.

4.8. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement .(cf. Note 1)

Suite à l'action militaire de la Russie en Ukraine, le 3 mars, le groupe LyondellBasell a annoncé qu'il ne conclurait désormais pas de nouvelles transactions ou relations commerciales avec des entités d'État russes et qu'il a également l'intention de mettre fin aux relations commerciales avec les entités publiques russes dans la mesure où cela est légalement possible.

Le groupe est en train d'évaluer l'impact sur ses opérations, y compris les matières premières, les services publics, les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, et les clients. Sur la base de l'évaluation au moment de la publication des états financiers consolidés, le groupe estime que ces mesures n'auront pas un impact significatif sur ses activités sur ses opérations ou sa situation financière.

Au cas spécifique de la société LBHF, les conséquences de ces événements ont été appréhendés au niveau des filiales.

ANNEXE (suite)

4.9. Tableau des filiales et participations

Informations financières Filiales et participations (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice
				Brute	Nette		
1- Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :							
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)							
Compagnie de Distribution des Hydrocarbures	497 470	(544 022)	100%	610 243	0	67	(1 815)
Basell Polyoléfinés France	233 251	217 217	100%	497 400	497 400	1 494 142	78 424
Lyondell Chimie France	70 566	82 876	100%	154 376	154 376	896 545	31 582
LyondellBasell Services France SAS	9 515	15 336	100%	26 783	11 835	424 319	(1 717)
A. Schulman Holdings SAS	76 336	62 390	100%	101 741	101 741	234	(28 096)
Compagnie Pétrochimique de Berre	160 000	(215 394)	100%	160 000	0	916	(7 759)
2. Participations (10 % à 50% du capital détenu)							
Néant							

LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de €. 701.102.960
Siège social : Raffinerie de Berre, Chemin Départemental 54, 13130 Berre l'Etang
417 491 982 RCS Salon de Provence

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PRISES EN ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 29 JUIN 2022

MINUTES OF DECISIONS
OF THE SOLE SHAREHOLDER
TAKEN AT THE COMBINED SHAREHOLDER'S MEETING
29 JUIN 2022

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 -
- APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS OF THE YEAR ENDED 31 OF DECEMBER, 2021 -

L'an deux mille vingt-deux,
Le 29 juin,
A 09:00 heures,

On June 29, 2022,
at 09:00 am,

L'Associé unique de la société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS (ci-après la "**Société**"),
The sole shareholder of LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS (hereinafter the "Company"),

La société BASELL GERMANY HOLDINGS GMBH, société de droit allemand, dont le siège est situé Brühler Str. 60, 50389 Wesseling, Allemagne (ci-après l' "**Associé unique**"), représentée par M. Jimmy Schop,
BASELL GERMANY HOLDINGS GMBH, a company incorporated under German law, having its registered office at Brühler Str. 60, 50389 Wesseling, Germany (hereinafter the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr. Jimmy Schop,

Après avoir pris connaissance:
Having acknowledged:

- des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
The annual accounts for the year ended 31 December 2021;
- du Rapport de gestion du Président ;
The Management Report;
- du Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
The Statutory Auditor's Report;
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
Report on regulated agreements ;
- du texte des décisions soumises au vote de l'Associé unique.
The Project Resolutions.

A pris les décisions suivantes, sur convocation régulière du Président, sur l'ordre du jour suivant:
Made the following decisions upon invitation of the President, on the following agenda:

- Décision ordinaire : Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
Ordinary decision : Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses;
- Décision ordinaire : Affectation du résultat ;
Ordinary decision : Allocation of results ;
- Décision ordinaire : Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce – Approbation du Rapport spécial du commissaire aux comptes ;
Ordinary decision : Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code - Approval of the Statutory Auditor's special Report;
- Décision ordinaire : Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes;
Ordinary decision : Reappointment of the Statutory Auditor of the Company ;
- Décision extraordinaire : Modification des statuts – suppression du mandat de Commissaire aux comptes suppléant ;
Extraordinary decision : Amendment of the Articles of Association – deletion of the appointment of an Alternate Statutory Auditor of the Company ;
- Décision ordinaire : Pouvoir pour les formalités.
Ordinary decision : Powers for the formalities.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée et représentée par M. Didier Cavanié, lui-même représenté par Madame Claudine Billaux.

The Statutory Auditor of the Company, PricewaterhouseCoopers Audit, duly invited and represented by Mr. Didier Cavanié, himself represented by Mrs Claudine Billaux.

PREMIERE DECISION ORDINAIRE

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles -

FIRST ORDINARY DECISION

-Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2021 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses -

L'Associé unique, après lecture et présentation du:

The Sole Shareholder, after having read the:

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2021 et sur les comptes arrêtés à cette date;
Management Report regarding the activities and situation of the Company during the year ended 31 December 2021 and the annual accounts for this period;
- du Rapport sur les comptes annuels 2021 du Commissaire aux comptes.
the Statutory Auditor's Report on the annual accounts for 2021.

Approuve le bilan, le compte de résultat et les Rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Approves the balance sheet, the income statement and reports as they have been presented as well as the transactions reflected in these annual accounts and summarized in the reports.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus aux Dirigeants pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé,

Consequently, the Sole Shareholder grants discharge to the Management for the execution of their mandate during the past financial year.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

In compliance with the provisions of Article 223 of the French Tax Code, no expense not included in the deductible charges in the sense of Article 39-4 of the General Tax Code was recorded.

DEUXIEME DECISION ORDINAIRE

- Affectation du résultat -

SECOND ORDINARY DECISION

- Allocation of results -

L'Associé unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de € 7 361 530 (sept millions trois cent soixante et un mille cinq cent trente euros).

The Sole Shareholder observes that the results for the year show a profit of € 7 361 530 (seven million three hundred and sixty one thousand five hundred and thirty euros)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un report à nouveau de €. 1 191 euros, en conséquence, je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, comme suit :

The accounts for the year ended December 31, 2021 show a "retained earnings" of 1 191 euros, accordingly, it is proposed to allocate the profit of the year, as follows:

- Doter la réserve légale à concurrence de 5% du résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de €. 368 077

To allocate to the « Legal Reserve » 5% of the result € 368 077

- Allouer le solde au report à nouveau, €. 6 993 454

Allocated to "retained earnings" the balance of € 6 993 454

A l'issue de cette affectation, le report à nouveau sera créditeur de €. 6 994 645 et les capitaux propres seront positifs à €. 761 366 489, satisfaisant toujours aux obligations légales et statutaires.

After allocation of the result, the retained earnings would have a credit balance of €. 6 994 645 and the equity of the Company would amount to €. 761 366 489 and would still satisfy the legal and statutory obligations.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé ci-dessous le montant versé à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices :

In accordance with the article 243 of the French General Tax Code (CGI), the following dividends have been distributed for the three previous financial years:

Exercice au titre duquel les dividendes sont distribués	Dividendes distribués	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
31/12/2020	114 820 000 €		114 820 000 €
31/12/2019	234 850 000 €	-	234 850 000 €
31/12/2018	218 848 478 €	-	218 848 478 €

TROISIEME DECISION ORDINAIRE

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce –

THIRD ORDINARY DECISION

- Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code -

L'Associé unique approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

The Sole Shareholder approves the agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code; they will be entered in the Register of Decisions.

QUATRIEME DECISION ORDINAIRE

- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes -

FOURTH ORDINARY DECISION

- Reappointment of the Company Auditors -

L' Associé unique, prenant acte que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit ainsi que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe Georghiou arrivent à expiration aux termes de la présente Décision de l' Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide de renouveler le mandat de commissaire aux compte titulaire du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, société par actions simplifiée, dont le siège est sis 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine et enregistré au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des prochaines décisions d'associé(s) devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit a remis au Président une lettre d'acceptation de ses fonctions et a déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination. Par ailleurs l' Associé unique, prenant acte de l'arrivée du terme du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe Georghiou, décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant.

The Sole Shareholder, taking note that the appointments of the Statutory Auditor, PricewaterhouseCoopers, and the alternate Auditor, Monsieur Jean-Christophe Georghiou, are expiring after the Sole Shareholder's decision called to approve the financial statements for the year ending December 31, 2021, decides to renew the appointment of the Statutory Auditor,

PricewaterhouseCoopers, a simplified joint-stock company located at 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, with trade register number 672 006 483, for a term of six financial years, i.e. until up to and including the Shareholder(s)' decision called to approve the financial statements for the year ending December 31, 2027.

PricewaterhouseCoopers has given the President a letter of acceptance of its duties and has declared that it is not affected by any incompatibility or prohibition preventing its appointment.

Furthermore, the Sole Shareholder, taking note of the expiry of the appointment of the alternate Auditor, Monsieur Jean-Christophe Georghiou, decides not to renew the appointment of an alternate Auditor.

CINQUIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

- Modification des Statuts -

FIFTH EXTRAORDINARY DECISION

- Amendment of the Articles of Association -

L'Associé unique accepte la proposition du Président et décide de supprimer la désignation d'un ou plusieurs Commissaires aux comptes. En conséquence, les dispositions de l'article 21 des Statuts de la Société seront supprimées en totalité et remplacées par les dispositions suivantes :

« Les comptes sociaux sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément aux prescriptions légales.

Les premiers commissaires sont désignés pour six exercices par les statuts. Au cours de la vie sociale, ils sont nommés par une Décision Collective des Associés ou par décisions de l'associé unique pour une durée de six exercices. »

The Sole Shareholder accepts the President's proposal and decides to delete the appointment of one or more alternate Auditors. As a consequence, article 21 of the Company's Articles of Association shall be deleted in full and replaced by the following provisions:

"The Company accounts are audited by one or more statutory auditors in accordance with legal requirements.

The first auditors are appointed for six financial years by the articles of association. Throughout the duration of the Company, and are then appointed by the Shareholders' collective decision."

SIXIEME DECISION

ORDINAIRE

- Pouvoirs pour les formalités -

SIXTH ORDINARY DECISION

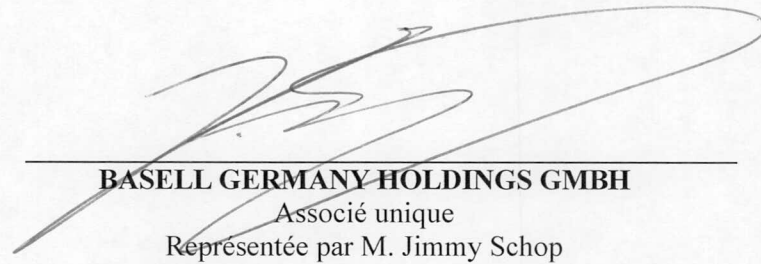
-Powers for the formalities-

L'Associé unique confère tous pouvoirs à un salarié résidant en France, Caroline David, Alexandre Piret ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.

The Sole Shareholder grants all powers to an employee based in France, Mrs. Caroline David, Mr. Alexandre Piret or to the bearer of an original, a copy or an extract thereof, required for arranging the formalities and publications related to this meeting.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Without any further matter to discuss, the meeting is adjourned.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par
l'Associé unique.
*After reading the above stated, the resolutions adopted have been transcribed into minutes and signed
by the Sole Shareholder*



BASELL GERMANY HOLDINGS GMBH
Associé unique
Représentée par M. Jimmy Schop

LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de €. 701.102.960
Siège social : Raffinerie de Berre, Chemin Départemental 54, 13130 Berre l'Etang
417 491 982 RCS Salon de Provence

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT **AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **EN DATE DU 29 JUIN 2022**

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 -

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous présente ce rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société LyondellBasell Holdings France SAS durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'examiner les comptes de cet exercice et de soumettre à votre approbation l'affectation du résultat de celui-ci.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Ceci étant précisé, je vous expose ce qui suit :

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

LyondellBasell Holdings France SAS (la « Société » ou « LBHF ») est une société Holding dont l'activité se concentre sur le financement et la gestion de titres de participation dans des sociétés de production et de commercialisation d'Ethylène, de Polyéthylène, de Polypropylène, d'Oxyde de propylène, d'Oxyfuels. Ses participations exercent principalement leurs activités en France.

Les revenus de LyondellBasell Holdings France SAS proviennent des dividendes distribués par ses participations et du remboursement de prestations de services engagées au bénéfice de sociétés du groupe LyondellBasell.

Au 31 décembre 2021, la société ne compte aucun salarié.

Versement de dividendes

Sur 2021, la société a procédé au versement de dividendes, au titre de l'exercice 2020, à hauteur de 114.8M€.

La société n'a pas perçu de dividendes au titre de l'exercice 2020, les entités traditionnellement contributrices ayant constaté une perte comptable.

Opération de recapitalisation

Un accord quadripartite signé en 2021 avec application rétrospective au 31 décembre 2020 formalise l'engagement de CPB à supporter les coûts des projets de rationalisation engagés par BPO et LBSF

tenant compte de la révision du scope de projets et de leur estimation.

Cet accord prévoit également le support de LBHF au travers d'une recapitalisation de CPB par incorporation de la créance qu'elle détient sur cette dernière et ce jusqu'à reconstitution des capitaux propres de CPB. En application de cette disposition, la société LBHF a recapitalisé CPB à hauteur de 160 M€ en 2021.

A l'issue de ces opérations, CPB est désormais détenue directement par LBHF et non plus par CDH.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènement Covid 19

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est rappelé que les comptes de la société n'avaient pas été impactés significativement. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'absence d'impact significatif de l'évènement COVID-19 est confirmée, tant au niveau des résultats, de la situation de trésorerie que des relations clients et fournisseurs de la société.

Conséquences de l'instabilité politique sur l'activité du groupe et des filiales de la société

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement

Le groupe LyondellBasell se procure une partie de ses principales matières premières auprès de sources situées au Moyen-Orient et en Amérique centrale et du Sud qui peuvent être moins stables politiquement que d'autres régions dans lesquelles le groupe exerce ses activités. L'instabilité politique, les troubles civils et les actions menées par les gouvernements de ces régions sont plus susceptibles d'augmenter substantiellement le prix et de diminuer l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités du groupe, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation.

Des troubles civils, y compris des attaques terroristes et des manifestations violentes, se sont produits durant l'exercice dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. Certains régimes politiques de ces pays sont menacés ou ont changé à la suite de ces troubles. L'instabilité politique et les troubles civils pourraient continuer à se propager dans ces régions et concerner d'autres zones.

De tels troubles, s'ils continuent à se propager ou à s'intensifier, pourraient conduire à des guerres civiles, des conflits régionaux ou des changements de régime entraînant des gouvernements hostiles aux pays dans lesquels nous menons des activités importantes, comme aux États-Unis, en Europe ou en Asie ou chez leurs partenaires commerciaux respectifs.

Sur les coûts d'énergie, indépendamment de la crise en Ukraine et par rapport à la hausse constatée sur le 2e semestre 2021

Les coûts des matières premières et de l'énergie représentent une part importante des coûts de fabrication. En raison de la forte concurrence à laquelle les sociétés sont confrontées, les augmentations de coûts des matières premières et de l'énergie, notamment celles significatives constatées lors du deuxième semestre 2021, ne peuvent pas toujours être répercutées intégralement et directement sur les clients. La pression sur les marges qui en résulte a alors des répercussions négatives sur la situation bénéficiaire des sociétés. Des mesures sont toutefois prises pour limiter certains coûts à compter de 2022 (électricité).

Les conséquences au niveau des filiales de LBHF sont présentées ci-après.

Basell Polyoléfines France (BPO) :

A la date d'arrêt des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes, au-delà de la période du grand arrêt, qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

Lyondell Chimie France (LCF):

A la date d'arrêt des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

LyondellBasell Services France (LBSF):

A la date d'arrêt des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à moyen et long terme sont relativement stables du fait des contrats de service en place. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

Compagnie Pétrochimique de Berre (CPB) :

A la date d'arrêt des comptes, la société, notamment en raison de l'arrêt de ses activités, ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients (principalement groupe) et fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) :

A la date d'arrêt des comptes, la société, notamment du fait de l'arrêt de ses activités, ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

A.Schulman Holding France (ASHF) :

Les conséquences au niveau de la Holding ASHF sont appréhendées au niveau de ses filiales :

- A.Schulman Plastics

A la date d'arrêt des comptes, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en ligne avec les prévisions établies pour 2022. Les prévisions à court terme prévoient donc une hausse des volumes qui se poursuit à moyen et long terme ainsi qu'une amélioration continue des marges unitaires. La rentabilité de la société reste encadrée par l'application du contrat de façonnage en place avec le site de Bornem. Enfin, la société ne présente pas d'exposition significative au titre de ses relations clients, fournisseurs liée au contexte décrit précédemment et, au cas spécifique de la crise en Ukraine, n'a pas de dépendance significative vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine.

- A.Schulman Inc.

Les prévisions à court et moyen terme donnent un retour lent et progressif à une amélioration de la rentabilité de Elian au travers de la récupération des volumes perdus. A la date d'arrêt des comptes

de Elian, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en retrait avec les prévisions établies initialement pour 2022. A plus long terme, la société devrait retrouver le niveau historique de volumes vendus avec un meilleur niveau de profitabilité en comparaison avec la situation actuelle mais toutefois encore impacté par l'effet de la hausse des coûts constatée à court et moyen termes.

- Elian

Les prévisions à court et moyen terme donnent un retour lent et progressif à une amélioration de la profitabilité de Elian au travers de la récupération des volumes perdus. A la date d'arrêté des comptes de Elian, les performances de la société, et notamment les volumes de ventes, sont en retrait avec les prévisions établies initialement pour 2022. A plus long terme, la société devrait retrouver le niveau historique de volumes vendus avec un meilleur niveau de profitabilité en comparaison avec la situation actuelle mais toutefois encore impacté par l'effet de la hausse des coûts constatée à court et moyen termes.

- A.Schulman SAS

Etant donné l'arrêt de la production en 2020 (cf. b.), la société n'a pas connu de perturbations liées à l'instabilité politique pouvant exister dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud.

Il en est de même en ce qui concerne les conséquences de l'action militaire de la Russie en Ukraine, à compter du premier trimestre 2022 : Etant donné l'arrêt de la production en 2020 (cf. b.), la société ne connaît pas de perturbations liées à cet événement.

Au cas spécifique de ASHF en tant que holding, il n'a pas été identifié à la date d'arrêté des comptes de risque significatif de pertes de valeur des titres et mali relatifs aux entités détenues à l'exception de sa détention de titres sur la société Elian sur lesquels une dotation aux provisions pour dépréciation de 23 M€ a été constatée. Toutefois, cette dernière n'a pas d'impact sur la valorisation de ASHF dans les comptes de LBHF, le montant des capitaux propres ajustés de ASHF restant supérieur à la valeur nette comptable des titres de ASHF dans LBHF.. De plus, l'intégration de la société au sein du Groupe ainsi que la convention de trésorerie mise en place avec la société de financement du Groupe lui permettent de continuer son activité de holding dans de bonnes conditions tout en honorant ses obligations.

III. ACTIVITE SUR LES PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2022 ET EVOLUTION PREVISIBLE

Impact de l'instabilité politique, des troubles civils ou d'autres actions gouvernementales sur les capacités d'approvisionnement

Suite à l'action militaire de la Russie en Ukraine, le 3 mars, le groupe LyondellBasell a annoncé qu'il ne conclurait désormais pas de nouvelles transactions ou relations commerciales avec des entités d'État russes et qu'il a également l'intention de mettre fin aux relations commerciales avec les entités publiques russes dans la mesure où cela est légalement possible.

Le groupe est en train d'évaluer l'impact sur ses opérations, y compris les matières premières, les services publics, les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, et les clients. Sur la base de l'évaluation au moment de la publication des états financiers consolidés, le groupe estime que ces mesures n'auront pas un impact significatif sur ses activités sur ses opérations ou sa situation financière.

Au cas spécifique de la société LBHF, les conséquences de ces événements ont été appréhendés au niveau des filiales.

IV. DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, je vous demanderai de constater qu'il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les filiales de LBHF ont pour activité principale la production et la commercialisation d'Ethylène et de Polyoléfines.

Au 31 décembre 2021, LBHF possède les participations suivantes :

(i.) 100% des titres de la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures

La Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) est une Société par Actions Simplifiée au capital de 497 470 000 euros, soit 31 091 875 actions, d'une valeur nominale de 16 euros par action.

Jusqu'en janvier 2012, date de la mise sous cocon de la raffinerie de Berre, la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures avait pour activités la production et la distribution de produits pétroliers :

- La Société était propriétaire de toutes les matières premières et produits intermédiaires nécessaires à la fabrication ainsi que des produits finis hydrocarbures ;
- La production était opérée par l'intermédiaire de sa filiale, la Compagnie Pétrochimique de Berre SAS (CPB), détenue à 100%, qui exploitait les unités de production présentes sur le site de Berre l'Etang, i.e. la raffinerie et la logistique associée.

Après l'arrêt de la raffinerie en janvier 2012 suivi de sa mise sous cocon et de son arrêt définitif notifié le 7 novembre 2014, la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures a exercé une activité de mise à disposition de capacité de stockage pour des confrères et clients.

Cette activité a pris fin courant 2015 avec la restitution des dépôts constitués lors de la mise en place des contrats.

L'activité résiduelle est représentée par la remise en état (décontamination) du dépôt de Valence, jusqu'à sa cession en décembre 2017, l'entretien du dépôt de la Grande Bastide et du dépôt de Lyon.

Au 31 décembre 2021, la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures est toujours actionnaire dans la Société des Stockages Pétroliers du Rhône S.A (SPR) à hauteur de 33.34% du capital et dans la Compagnie Pétrochimique de Berre à hauteur de 100%.

En date du 17 Novembre 2021, la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures a cédé les titres de participation de la société Compagnie Pétrochimique de Berre à la société LyondellBasell Holdings France SAS.

la clôture 2021, la société a enregistré les résultats suivants :

Chiffre d'affaires :.....€.	66 953
Résultat d'exploitation :.....€.	(1 300 923)
Résultat financier :.....€.	(519 406)
Résultat Net Comptable :.....€.	(1 814 551)
Effectifs au 31.12.2021 :.....	0 personne.

Au 31 décembre 2008, la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures avait procédé à la dépréciation de ses actifs opérationnels à long terme et des titres de participations de la Compagnie Pétrochimique de Berre. Ces dépréciations sont maintenues au 31 décembre 2021 compte tenu du contexte décrit ci-dessus.

LBHF a signé une lettre de confort dans le cadre de la clôture statutaire formalisant son intention de soutien à sa filiale CDH afin de lui permettre de continuer leurs opérations pour les 12 mois à compter de la date d'arrêté des comptes.

(ii.) 100% des titres de la société Basell Polyoléfines France

Basell Polyoléfines France (BPO) a pour activité la production et la commercialisation des principaux produits suivants : polypropylène, polyéthylène, di-isobutylène et butadiène.

A la clôture 2021, la société BPO a enregistré les résultats suivants :

Chiffre d'affaires :.....€.	1 494 141 956
Résultat d'exploitation :.....€.	125 051 112
Résultat Net Comptable :.....€.	78 423 599
Effectifs au 31.12.2021 :.....	391 personnes.

(iii.) 100% des titres LyondellBasell Services France

LyondellBasell Services France (LBSF) était jusqu'au 31 octobre 2012 une entité sans activité. Depuis le 1^{er} novembre 2012, suite à l'apport partiel d'actifs réalisé en sa faveur par la société Compagnie Pétrochimique de Berre (CPB), elle exerce une activité de prestations de services aux fins d'opérer les unités détenues par les sociétés tierces du site de Berre (Infinéum, Kraton, KemOne) dans la continuité des contrats de prestations de services (SUMFs) apportés par CPB. Le contrat d'opération entre LBSF et Kraton a été renégocié en décembre 2017 (voir § 1.3 de l'annexe aux comptes annuels).

Elle fournit également des prestations de services partagés sur le site de Berre (sécurité, maintenance, fournitures d'utilités,...).

Sur l'exercice 2016, un mécanisme de subvention d'équilibrage entre LBSF et BPO a été mis en place au titre des avantages économiques retirés par BPO de l'exercice des contrats tiers par LBSF.

Dans cette perspective, BPO s'engage à compenser les pertes opérationnelles récurrentes de LBSF selon les termes de la subvention d'équilibrage signée entre les parties et applicable à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Au titre des pertes encourues sur l'exercice 2021, BPO a octroyé à LBSF une subvention de 12.8 M€.

A la clôture 2021, la société a enregistré les résultats suivants :

Chiffre d'affaires :.....€.	424 318 511
Résultat d'exploitation :.....€.	(148 331)
Résultat Net Comptable :.....€.	(1 716 602)
Effectifs au 31.12.2021 :.....	605 personnes

La société continue en 2021 l'activité apportée au 1^{er} novembre 2012.

Les tendances de l'activité sur l'exercice 2021 sont comparables à l'activité 2020 hors impact de la crise COVID-19 du fait de la nature de prestataire de services de la société.

(iv.) 100% des titres de Lyondell Chimie France

Lyondell Chimie France (LCF) a pour activité la production et la commercialisation des principaux produits suivants : oxyde de propylène et oxyfuels.

A la clôture 2021, la société LCF a enregistré les résultats suivants :

Chiffre d'affaires :.....€.	896 545 444
Résultat d'exploitation :.....€.	57 183 770
Résultat Net Comptable :.....€.	31 582 343
Effectifs au 31.12.2021 :.....	306 personnes.

(v.) 100% des titres de A.Schulman Holding Company

A.Schulman Holding Company (ASHF) detient 100% des titres de A.Schulman Plastics SAS, A. Schulman SAS, Elian, A.Schulman Europe Verwaltungs GmbH (DE) et A.Schulman Inc. Ltd (UK).

A la clôture 2021, la société ASHF a enregistré les résultats suivants :

Chiffre d'affaires :.....€.	234 432
Résultat d'exploitation :.....€.	(11 018)
Résultat Net Comptable :.....€.	(199 785)
Effectifs au 31.12.2021 :.....	1 personne.

(vi) 100% des titres de Compagnie Pétrochimique de Berre

En date du 17 Novembre 2021, la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures a cédé les titres de participation de la société Compagnie Pétrochimique de Berre à la société LyondellBasell Holdings France SAS. La Compagnie Pétrochimique de Berre SAS (CPB) exploite les unités de production présentes sur le site de Berre l'Etang, i.e. la raffinerie et la logistique associée.

A la clôture 2021, la société ASHF a enregistré les résultats suivants :

Chiffre d'affaires :.....€.	915 934
Résultat d'exploitation :.....€.	(6 250 742)
Résultat Net Comptable :.....€.	(7 759 082)
Effectifs au 31.12.2021 :.....	7 personnes.

Dépréciation des titres de participation

Les titres de la Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) avaient été intégralement dépréciés au 31 décembre 2011 du fait de la mise sous cocon de la raffinerie.

Les capitaux propres de CDH demeurent négatifs et s'établissent à (46,6) M€ au 31 décembre 2021 ((44,7) M€ au 31 décembre 2020). Ils tiennent compte au travers de la reprise de la provision pour situation nette négative de CPB (192,1 M€) des conséquences de l'accord de recapitalisation de la société CPB par LBHF signé en 2021 à l'issue duquel CDH n'est plus actionnaire de CPB. La provision pour risque a été ajustée à due concurrence des capitaux propres des deux entités après neutralisation de la provision pour dépréciation des prêts de crédit revolving et prise en compte de la fiscalité latente.

Les titres LBSF ont été dépréciés sur la base des capitaux propres ajustés des écarts actuariels non reconnus sur les engagements de départs en retraites et de la fiscalité latente.

Les provisions relatives aux actifs financiers sont détaillées en notes 3.1, 3.4 et 4.3 de l'annexe aux états financier au 31 décembre 2021.

VI. ETABLISSEMENTS SECONDAIRES - SUCCURSALES

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de Commerce nous vous informons que la Société ne dispose d'aucun établissement secondaire.

VII. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2021.

VIII. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Au 31 décembre 2021, la société Basell Germany Holdings GmbH, société de droit allemand, dont le siège est situé Brühler Str. 60, 50389 Wesseling, Allemagne, détient 100% du capital de la société.

IX. DECOMPOSITION DES SOLDES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Dans le cadre de l'article L.441-14 du Code de commerce et de l'article D 441-6 du même Code (obligation faite aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes de publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients), vous trouverez ci-après :

1. le tableau de décomposition des soldes fournisseurs au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 (en euros)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						31 décembre 2020					
	Terme non échu	Echu de 1 à 30 jours	Echu de 31 à 60 jours	Echu de 61 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	TOTAL	Terme non échu	Echu de 1 à 30 jours	Echu de 31 à 60 jours	Echu de 61 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	TOTAL
Nombre de factures concernées	3	0	0	0	0	3	4	0	0	0	0	4
Montant TTC	-31 608 €					-31 608 €	-32 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-32 180 €
Montant HT	-26 340 €					-26 340 €	-26 817 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-26 817 €
Pourcentage du montant total des achats et acquisitions d'immobilisations de l'exercice HT	6,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,31%	5,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,06%

2. le tableau de décomposition des soldes clients au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 (en euros)

	Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu											
	31 décembre 2021						31 décembre 2020					
	Terme non échu	Echu de 1 à 30 jours	Echu de 31 à 60 jours	Echu de 61 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	TOTAL	Terme non échu	Echu de 1 à 30 jours	Echu de 31 à 60 jours	Echu de 61 à 90 jours	Echu à plus de 90 jours	TOTAL
Nombre de factures concernées						-	5,00					5,00
Montant TTC	1 584 €					1 584 €	84 391 €	0 €	0 €	0 €	0 €	84 391 €
Montant HT	1 320 €					1 320 €	70 326 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 326 €
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice HT	5%	0%	0%	0%	0%	5%	34%	0%	0%	0%	0%	34%

X. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Examen des comptes et résultats

Je vais vous présenter plus en détail le compte de résultat, le bilan et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que je sou mets à votre approbation, et qui ont été établis selon les mêmes formes que les exercices précédents.

Les règles et méthodes comptables retenues sont présentées dans la note 2 de l'annexe.

Votre commissaire aux comptes vous donnera à leur sujet toutes les informations requises dans son rapport sur les comptes annuels qui sera lu dans quelques instants

Présentation des comptes annuels

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître ce qui suit :

Les produits d'exploitation ont atteint au total.....€. 29 785

Les charges d'exploitation ont atteint au total.....€. (421 191)

Le résultat d'exploitation s'établit en conséquence à€. (391 407)
contre €. (378 377) pour l'exercice précédent

Quant au résultat courant avant impôts,
tenant compte d'un résultat financier de.....€ (2 430 678)

il s'établit à€ (2 822 084)
contre €. 115 984 396 pour l'exercice précédent

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de€. 0

Et la prise en compte d'un produit d'intégration fiscale de.....€. 10 183 615

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit
par un bénéfice de.....€. 7 361 530
contre un bénéfice de €. 120 858 359 pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font ressortir un profit de €. 7 361 530.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un report à nouveau de 1 191 euros, en conséquence, je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- Doter la réserve légale à concurrence de 5% du résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de €. 368 077
- Allouer le solde au report à nouveau, €. 6 993 454.

A l'issue de cette affectation, le report à nouveau sera créditeur de €. 6 994 645 et les capitaux propres seront positifs à €. 761 366 489, satisfaisant toujours aux obligations légales et statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les montants distribués en dividendes au titre des trois derniers exercices :

Exercice au titre duquel les dividendes sont distribués	Dividendes distribués	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
31/12/2020	114 820 000 €		114 820 000 €
31/12/2019	234 850 000 €	-	234 850 000 €
31/12/2018	218 848 478 €	-	218 848 478 €

XI. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention dite « réglementée » au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

XII. MANDATS SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Je vous informe que les mandats sociaux des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à expiration à l'issue des délibérations de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, il sera nécessaire de renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaires pour les 6 prochains exercices conformément à l'article L823-3 du Code de commerce et de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant.

Ainsi, il sera nécessaire de modifier les statuts de la Société afin de supprimer le mandat du Commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions de l'article L823-1 du Code de commerce.

XIII. DECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

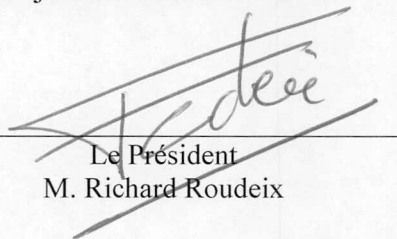
Je vous précise que figurent donc à l'ordre du jour les décisions suivantes:

- Décision ordinaire : Approbation des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
- Décision ordinaire : Affectation du résultat ;

- Décision ordinaire : Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
Approbation du Rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Décision ordinaire : Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
- Décision extraordinaire : Modification des statuts – suppression du mandat de Commissaire aux comptes suppléant ;
- Décision ordinaire : Pouvoir pour les formalités.

* * *

Je suis à votre disposition pour répondre à toute question que vous voudrez bien me poser, puis les différentes décisions figurant à l'ordre du jour seront mises aux voix.



Le Président
M. Richard Roudeix

LyondellBasell Holdings France S.A.S.

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
LyondellBasell Holdings France S.A.S.
Chemin départemental 54
13131 Berre l'Etang Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LyondellBasell Holdings France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des participations lorsque la valeur actuelle des participations est inférieure à la valeur d'acquisition ou d'apport, tel que décrit en notes 3.1., 3.4 et 4.2 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour et dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Fait à Marseille, le 24 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié
Associé

LyondellBasell Holding France SAS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et
rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés
des entreprises**



Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

A l'Associé Unique
LyondellBasell Holding France SAS
Chemin Départemental 54 – Raffinerie de Berre
13130 Berre l'Etang

Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS et, en application des dispositions des articles L. 232-4 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans les délais réglementaires des documents et rapports visés aux articles L. 232-2 et L. 232-4 de ce code.

Fait à Marseille, le 24 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LyondellBasell Holdings France SAS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Décision de l'associé unique relative à l'approbation
des comptes clos le 31 décembre 2021)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2021)

À l'associé unique
LyondellBasell Holdings France SAS
Chemin départemental 54
13131 Berre l'Etang Cedex

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'associé unique, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Marseille, le 24 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.